



XAnge

Siparex XAnge Venture

LETTRE ANNUELLE FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

AU 31 DÉCEMBRE 2021

Cher Souscripteur,

Nous avons le plaisir de vous adresser la Lettre Annuelle du FCPI La Banque Postale Innovation 12 dans laquelle vous trouverez le détail de l'activité du Fonds.

Lors de l'exercice 2021, le Fonds a procédé à la cession totale des titres qu'il détenait dans la société Equanum et à la cession partielle des titres qu'il détenait dans la société Mister Spex.

Au 31 décembre 2021, le Fonds détient trois participations actives dans son portefeuille Believe, Mister Spex et Studitemps.

Dans la section « Focus Participation » en page 2 de cette lettre annuelle, nous vous présentons l'évolution de la société Equanum ainsi que celle de la société Mister Spex.

Le 3 décembre dernier, nous vous avons adressé un courrier vous informant de la 4^{ème} distribution partielle d'un montant de 45 € par part A (avant prélèvements sociaux sur la plus-value) effectuée le 13 décembre 2021.

Cette distribution fait suite à celles réalisées aux mois d'octobre 2018, décembre 2019 et décembre 2020 pour un montant total de 544,36 €. Le montant total distribué s'élève ainsi à 589,36 € par part A (avant prélèvements sociaux sur la plus-value), représentant le remboursement du nominal et une plus-value de 89,36 € et correspond à + 117,87% de votre souscription.

Ce courrier vous précisait également que les actions engagées pour vendre les trois dernières participations se poursuivront au-delà de la durée de vie règlementaire fixée au 31 décembre 2021. La Société de Gestion fait ses meilleurs efforts pour céder dans les meilleurs délais les titres détenus dans ces participations, dans l'intérêt des porteurs de parts et pour finaliser le plus rapidement ensuite les opérations de liquidation, si possible d'ici la fin de l'année 2022.

Nous vous rappelons l'entrée en liquidation du Fonds depuis le 20 juillet 2020 et du blocage de toutes les demandes de rachats de part.

Nous vous remercions de votre confiance

L'équipe de gestion

Retrouver toute l'actualité de vos Fonds sur www.siparexfondsfiscaux.com
Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition

***Nous vous rappelons que la performance du Fonds est directement liée à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.***

1 — PHILOSOPHIE D'INVESTISSEMENT

Avec un savoir-faire éprouvé depuis 1999 dans la gestion de Fonds de défiscalisation du lancement à la clôture, notre équipe, qui dispose d'une expertise spécifique dans les domaines du numérique, des technologies avancées à usage industriel (cleantech, optique etc...) et de l'impact, a un rôle d'accompagnement qui va au-delà de la participation financière. Elle apporte son expérience technologique et ouvre également aux PME innovantes l'accès au réseau de partenaires et d'investisseurs du Groupe Siparex, tout en accompagnant les dirigeants dans leur stratégie de développement.

Nous vous rappelons que les FCPI sont des placements non garantis en capital dont l'objectif est de renforcer les fonds propres des entreprises innovantes non cotées présentant des perspectives de croissance. L'équipe de gestion est chaque jour mobilisée afin de sélectionner rigoureusement et d'accompagner dans la mise en œuvre de leur stratégie les entreprises qui présentent les meilleures opportunités d'évolution, cet accompagnement ne constituant en aucun cas une garantie de succès ou de performance.

2 — FOCUS PARTICIPATION

La Société de Gestion est amenée, dans l'intérêt des porteurs de parts, à exercer ses droits de vote lors des Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles le Fonds détient des participations.

CESSION

EQUANUM



Fondée en 2011, La Ruche qui dit oui ! est une plateforme de vente en ligne qui favorise les échanges directs entre producteurs locaux et communautés de consommateurs. Ces derniers se retrouvent souvent lors de véritables marchés éphémères et parfois dans les boutiques physiques permanentes de La Ruche qui dit oui.

La Ruche qui dit Oui ! permet à ses clients d'acheter des produits sains, locaux et de qualité tout en assurant une rémunération juste aux producteurs locaux soit environ 80% du prix de revient.

Elle compte 1.500 Ruches en Europe et collabore avec 10 000 producteurs.

L'entreprise a su créer une véritable communauté autour de ses ruches et de ses valeurs en tissant des liens entre les consommateurs, producteurs, voisins et amis.

Elle met également en avant son rôle pédagogique en accompagnant les producteurs et consommateurs dans la transition alimentaire (pratiques agricoles durables, sélection des aliments..)

XAnge a cédé sa participation mi-2021 au fonds allemand Cipio après presque 9 ans d'accompagnement.

ÉVÉNEMENT

MISTER SPEX



Mister Spex est une plateforme de e-commerce spécialisée dans la vente de lunettes, fondée en 2007 en Allemagne.

Leader en Europe, elle conseille et propose des services innovants comme les « essayages » en ligne basés sur la morphologie faciale, la taille, la couleur ou le style de la monture, à plus de 5 millions de clients grâce à sa présence en ligne dans 10 pays, ses 40 boutiques en Allemagne, Autriche et Suède et ses partenariats avec plus de 400 opticiens.

En s'appuyant sur l'expérience de plus de 1000 employés, Mister Spex a su élargir son offre en proposant des tests ou des ajustements personnalisés, répondant ainsi à plus de 20 000 commandes quotidiennes.

Son offre variée inclut des marques de luxe, de style banché, de collaboration entre designers et influenceurs. L'objectif étant de simplifier et de rendre agréable l'achat des lunettes.

Depuis sa création, la société a maintenu une croissance régulière à deux chiffres ce qui lui a permis de générer 194M€ de vente en 2021 renforçant ainsi le succès de sa stratégie de distribution multicanale.

Le 2 juillet 2021, Mister Spex a été introduite à la Bourse de Francfort.



Les performances du Fonds sont directement liées à celles des entreprises dans lesquelles il investit, qui pourront être positives ou négatives.

3 — FCPI LA BANQUE POSTALE INNOVATION 12

—
Avantage fiscal
à l'entrée**

IR 22 %
—

** sous réserve de respecter les conditions fiscales

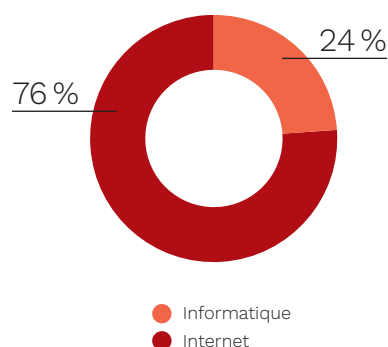
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2021

Actif net du Fonds au 31/12/21	9 304K€
Valeur de souscription	500,00€
Distributions totales	544,36€
Valeur liquidative au 31/12/21	357,77€
Valeur liquidative + distributions au 31/12/21	902,13€
Evolution depuis l'origine (hors avantage fiscal)*	80%
Evolution depuis l'origine (avec avantage fiscal)*	131%

* hors droit d'entrée

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

RÉPARTITION SECTORIELLE DU PORTEFEUILLE



PARTICIPATIONS ACTIVES DU PORTEFEUILLE

BELIEVE	Distribution numérique de musique
MISTER SPEX	Opticien en ligne
STUDITEMPS	Agence d'intérim en ligne pour le placement des étudiants à temps partiel

Autres placements — Conformément à la stratégie du Fonds, le solde des actifs peut être investi dans des placements de trésorerie et notamment des OPCVM monétaires.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN	FR0011076991
Date de création	2011
Durée de vie	8 ans
Prorogation ⁽¹⁾	2 x 1 an

En cours de liquidation et rachats de parts bloqués (2)

(1) La durée de vie du Fonds a été prorogée sur décision de la Société de Gestion.

(2) Les rachats de parts sont bloqués depuis le 20 juillet 2020 (date d'envoi du courrier d'information sur la mise en liquidation).

FRAIS POUR LES PORTEURS DE PARTS DE LA GAMME DES FONDS LA BANQUE POSTALE INNOVATION

Conformément aux dispositions de l'article D. 214-80-5 du Code Monétaire et Financier, la Société de Gestion vous informe du montant détaillé des frais et commissions, directs et indirects, perçus par l'ensemble des intervenants (Société de Gestion, Commercialisateurs, Commissaires aux comptes, Dépositaire, etc.) de chacun des Fonds, et des conditions d'encadrement de ces frais.

MILLESIME DE FONDS (clôture au 31 décembre 2020)	ANNÉE de création	GRANDEUR Constatée (par part)	SOMME DE LA VALEUR LIQUIDATIVE ET DES DISTRIBUTIONS PAR PART (en €) FRAIS DE GESTION ET DE DISTRIBUTION RÉELLEMENT PRÉLEVÉS DEPUIS LA SOUSCRIPTION PAR PART (en €)									
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
La Banque Postale Innovation 12	2011	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés	504,23 22,41	526,03 41,60	511,35 61,18	550,96 80,96	679,85 99,42	755,98 117,69	729,49 136,97	801,61 155,54	907,39 173,46	902,13 190,28
La Banque Postale Innovation N°14	2012	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés		535,18 21,52	512,58 40,16	494,07 61,45	620,42 80,35	727,05 98,97	756,96 120,29	997,16 145,70	1133,72 164,38	1118,43 191,57
La Banque Postale Innovation N°15	2013	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés			471,77 20,99	450,42 39,21	520,40 57,19	650,12 76,07	625,10 96,67	885,24 122,23	975,06 140,98	1009,99 158,74
La Banque Postale Innovation N°16	2014	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés				480,09 20,78	483,72 39,40	507,51 58,07	451,30 76,85	513,34 94,21	533,70 112,21	490,16 129,38
Ambition Innovation	2015	Valeur liquidative + distribution Montant des frais cumulés				488,95 12,28	471,42 33,91	481,64 58,28	454,17 82,72	530,59 105,61	506,67 130,22	573,83 154,66

Frais de gestion et de distribution (hors droit d'entrée) réellement prélevés depuis la souscription (calculés selon une méthode normalisée). Il s'agit donc du cumul des frais prélevés depuis l'origine du Fonds. Les montants des frais ainsi que les valeurs liquidatives, majorées des distributions, figurant dans ce tableau résultent d'une simulation selon les normes réglementaires applicables aux Fonds mentionnés aux articles 199 terdecies-0 A et 885-0 V bis du code général des impôts.

MENTION GÉNÉRALE DE L'AMF

Votre attention est attirée sur le fait que l'argent est bloqué pendant la durée prévue au Règlement du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement. L'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficiez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement et de la durée pendant laquelle vous le détenez.

AVERTISSEMENT GÉNÉRAL

L'avantage fiscal octroyé par la souscription du Fonds présente notamment des risques et des contraintes suivants :

- Une part significative du Fonds est investie dans des petites et moyennes entreprises non cotées. La valeur dans les actifs du Fonds n'est donc pas le résultat d'échanges sur les marchés financiers, mais de l'appréciation de la Société de Gestion et du commissaire aux comptes du Fonds.
- Une part importante des sociétés dont le Fonds est actionnaire n'est pas cotée ou l'est sur des marchés non réglementés sur lesquels s'opèrent peu d'échanges, engendrant un risque d'illiquidité du portefeuille dont certaines positions pourraient être soldées en contrepartie d'une décote d'illiquidité.
- Risque lié à la faible maturité de certaines entreprises cibles : la performance à l'échéance du Fonds dépend du succès des

entreprises dans lesquelles ils investissent. Une partie de ces investissements est réalisée dans des entreprises de création récente, qui présentent des risques de défaillance plus importants que des entreprises plus matures. « Les performances passées ne préjugent pas des performances futures ».

— Les rachats de parts lors de la liquidation du Fonds peuvent se faire à un prix inférieur au prix de souscription, il existe donc un risque de perte en capital.

Pour plus d'informations sur les risques spécifiques du Fonds, nous vous invitons à vous reporter à son règlement et DICI (Document d'information clé pour l'investisseur) qui sont disponibles sur le site internet www.siparexfondsfiscaux.com

Le rapport annuel de gestion du Fonds est disponible sur simple demande auprès de Siparex XAnge Venture.

Les appréciations formulées reflètent l'opinion de l'auteur à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. La Société de Gestion Siparex XAnge Venture - Groupe Siparex ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage du présent document ou des informations qu'il contient. Les informations ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour de la Société de Gestion. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Le présent document ne peut être reproduit, totalement ou partiellement, diffusé ou distribué à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable de la société. Cette Lettre est un document d'information exclusivement destiné aux porteurs de parts et doit être traité de manière strictement confidentielle. XAnge est la marque de l'activité innovation du Groupe Siparex, spécialiste français indépendant du capital investissement, et sa Société de Gestion est Siparex XAnge Venture.

Pour toute information complémentaire, votre Conseiller La Banque Postale se tient à votre disposition.

XAnge

Siparex XAnge Venture

27, rue Marbeuf - 75008 Paris
T. 01 53 93 00 90
serviceclients@siparex.com

siparexfondsfiscaux.com
xange.fr

Société par actions simplifiée au capital de 1 383 800 € - 452 276 181 RCS Paris
Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n°GP-04000032 - N°TVA : FR 24 452 276 181